

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats

**Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Forum interparlementaire romand (FIR)
« Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons » (11_POS_252)**

et

Jean-Yves Pidoux « Formation dans les hautes écoles: "La valeur n'attend pas le nombre des années", mais quelle valeur a le nombre des années ? » (06_POS_189)

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à la salle de conférence 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), à Lausanne, le 1er juillet 2016.

Elle était composée de Mme Christine Chevalley, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, ainsi que de Mmes Fabienne Freymond Cantone et Sonya Butera, et de MM. Pierre Grandjean, Jean-François Cachin, Denis-Olivier Maillefer, Christian Kunze, Jean-Luc Chollet, Jean-Michel Dolivo, et Jean-Yves Pidoux. M. Fabien Deillon était excusé.

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC et Monsieur Lukas Baschung, Directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la Direction générale de l'enseignement supérieur étaient également présents, qu'ils soient ici remerciés pour les compléments d'information qu'ils ont apportés à la commission.

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, secrétaire de commission que je remercie ici pour son travail.

Dans le préambule, j'aimerais relever l'importance du rapport qui nous a été fourni en réponses à ces deux postulats. Ce sont en effet quelques 100 pages, annexes comprises, que le Conseil d'Etat a fait parvenir aux députés. Il est vrai que ces deux postulats dataient puisque l'un, celui de Monsieur le Député Pidoux a été déposé en 2006 et l'autre, celui de Madame la Députée Freymond Cantone le fut en 2011. Entre temps, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, cela été relevé en début de séance, aussi bien par les Députés présents que par Mme la Conseillère d'Etat. Il n'en reste pas moins que la complexité du sujet et son étendue ont fait que le Conseil d'Etat a préféré, pour son rapport, faire un véritable état des lieux sur la situation des HES. Son rapport comporte plusieurs parties, premièrement, il dresse l'état actuel de la répartition des compétences en termes de gouvernance entre le niveau fédéral d'une part et le niveau cantonal d'autre part, ensuite il s'intéresse aux modalités de répartition des tâches entre les hautes écoles vaudoises, en mettant un accent particulier sur les conditions d'admission des étudiants et leur provenance, il s'attache ensuite à voir quels sont les retours concrets issus de l'interaction des hautes écoles vaudoises avec leur environnement économique et social pour finalement répondre de manière plus précise aux questions posées par les deux postulats.

Le rapport du Conseil d'Etat est clair, précis, détaillé, je ne vais pas faire un rapport du rapport, mais relèverai juste quelques points intervenus lors de la discussion générale.

2. POSITION DES POSTULANTS

Postulat 11_POS_252

La postulante annonce d'emblée qu'elle acceptera le rapport et qu'elle remercie de l'état des lieux établi. Le lien avec les diverses politiques publiques en cours démontre la politique volontariste du Conseil d'Etat pour les investissements dans les infrastructures, lien par exemple avec le CHUV. Une interrogation peut subsister, vu la complexité du système, sur son bon fonctionnement et sur une possibilité de réduire cette complexité, une même interrogation peut intervenir quant au contrôle démocratique parlementaire. Ces diverses questions seront abordées dans la discussion générale.

Postulat 06_POS_189

Le postulant remercie également des réponses apportées. La situation qui prévalait au moment du dépôt du postulat est évoquée ainsi que le constat de l'évolution de ces dix dernières années du point de vue de la législation et de la réglementation sur les Hautes écoles. Le postulant s'interrogeait sur l'accès aux études en haute école, pour des personnes dont le dossier ne correspondait pas a priori aux règles et conditions d'accès dans ces institutions. Il s'interrogeait d'autre part sur les relations entre l'université et les hautes écoles spécialisées, percevant, au moment du dépôt de son postulat, une certaine suffisance de la première à l'égard des secondes. Le type de recherche pratiquée dans telle ou telle école ainsi que le titre obtenu posaient également des questions. Tout comme dans l'autre postulat examiné dans la même séance, la complexité du sujet est relevée. Sans donner d'indices, le rapport se veut à la fois inquiétant par la complexité du système et rassurant par la démonstration d'une plus grande porosité et perméabilité des itinéraires dans le monde de la formation.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat explique que la complexité du système découle d'amendements, par les chambres fédérales, à des modèles plus simples. Si le système est complexe du point de vue de la haute administration cantonale ou des hautes écoles elles-mêmes, respectivement au niveau fédéral, il ne l'est pas pour les usagers et le corps professionnel enseignant. A noter que la refonte du système financier à venir n'aura pas d'impact pour les usagers. Pour la Conseillère d'Etat la qualité de la recherche et de la formation est garantie.

La présence de la Confédération est répartie différemment selon le type de haute école. Les universités ont toujours joui d'une relative autonomie par rapport à la Confédération; tel n'était pas le cas auparavant des HES. Avec la nouvelle loi sur l'encouragement des hautes écoles, ces dernières ont désormais la même liberté académique de créer des programmes. Le financement de la Confédération des hautes écoles est de 33% en théorie et, en pratique de 27%. Les HES, qui sont cantonales ou intercantonales, n'ont pas de comptes à rendre à celle-ci.

4. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

Les membres à la quasi-unanimité ont en début de séance exprimé leur satisfaction face ce texte très détaillé. La commission a fait une lecture des différents points du rapport, différents sujets ont été évoqués, Mme la Conseillère complétant ou précisant à chaque interventions les points soulevés, ainsi nous avons évoqué :

- le partenariat entre le monde des études et celui de sa concrétisation qui est devenu une vraie réalité que cela soit à l'EPFL ou dans les autres HES.
- l'amélioration de la qualité de la formation et de l'enseignement depuis que les HES font de la recherche en lien avec des sujets concrets et qu'elles bénéficient d'une plus grande autonomie.
- la notion de fédéralisme coopératif qui, bien qu'intéressante, semble s'opposer au fédéralisme d'exécution et nourrit la complexité du fonctionnement.
- l'ambivalence sur la concurrence entre les écoles, qui de par le financement par tête d'étudiant est amplifiée, alors qu'elle devrait plutôt intervenir sur une base de l'excellence de la recherche ou de la formation, ou sur une réelle collaboration entre elles.

- le rôle de la Confédération s’agissant de la compétition entre les hautes écoles et l’importance des critères politiques. L’argent du Fonds national suisse (FNS) pour la recherche est attribué par des commissions d’experts indépendants du pouvoir politique. Le politique a un impact au niveau de l’attribution des budgets (débat formation, recherche et innovation au niveau des chambres fédérales). Sans influencer la recherche, il peut aussi attribuer des montants pour des projets de recherche hors-FNS sur des thèmes spécifiques ou menées dans le cadre de collaborations entre différentes hautes écoles pour amener le système à plus de coopération.
- l’interdépendance entre la compétition et la coopération.

Un Député émettant quelques scepticismes quant à satisfaction de la commission sur ce rapport fourni et précis, a relevé que le système de Bologne a amené une marchandisation de l’université et de la recherche, une scolarisation des études, une précarisation des salariés, en particuliers des chercheurs. Par rapport à la mission fondamentale des hautes écoles, il estime le système pas satisfaisant, notamment pour ce qui est de l’impact des partenariats public-privé sur la mise en avant de certaines recherches. Pour lui, la question de l’autonomie des hautes écoles est loin d’être réglée. Le risque d’une autonomie par rapport à la tutelle politique est de voir les espaces de décisions dans ces hautes écoles plus perméables à des pressions financières.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d’adopter le rapport du Conseil d’Etat par 9 voix et 1 abstention.

Elle prend acte des réponses aux postulats Fabienne Freymond Cantone et Jean-Yves Pidoux à l’unanimité des membres présents.

Veytaux, le 5 septembre 2016

*La rapportrice :
(Signé) Christine Chevalley*